https://www.fleury-la-foret.fr/concessions-funeraires/

Concessions funéraires

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance du respect du règlement du cimetière. Afin de garantir un environnement paisible et respectueux pour nos êtres chers qui reposent en ce lieu sacré, il est essentiel que chacun se conforme aux règles établies.

Pour faciliter votre accès à ces informations cruciales, nous avons mis à votre disposition ci-dessous le règlement du cimetière.

Nous vous remercions de prendre le temps de lire attentivement et de respecter les règles énoncées. En suivant ces directives, nous préserverons la dignité et la quiétude de notre cimetière, créant ainsi un lieu de repos apaisant pour nos êtres chers.

En travaillant ensemble, nous pouvons maintenir ce lieu sacré dans le respect et l'hommage qu'il mérite.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

- Réglement intérieur du cimetière – Fleury-la-Forêt signé 1.69 Mo

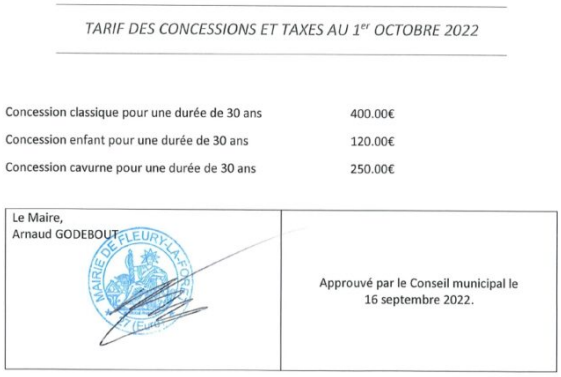

TARIF DES CONCESSIONS ET TAXES AU 1er OCTOBRE 2022

Concession classique pour une durée de 30 ans	400.00€
Concession enfant pour une durée de 30 ans	120.00€
Concession cavurne pour une durée de 30 ans	250.00€

Le Maire,
Arnaud GODEBOUT

MAIRIE DE FLEURY-LA-FORÊT (EURE)

Approuvé par le Conseil municipal le
16 septembre 2022.